

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Permettre, de manière très opérationnelle, aux participants d'appréhender la Facture électronique et Chorus Pro de manière efficace.

CONTENU

1. Rappel sur la Facturation électronique et ses échéances

- Le Code des Marchés publics actuel et la Facturation électronique.
- Qu'est-ce que c'est exactement et ses contenus
- Ses dates d'application.

2. Chorus Pro : concept et théorie

- Ce que c'est.
- Son actualité.
- Ses contraintes.

3. Inscription sur Chorus Pro

- Comment remplir toutes les étapes de l'inscription sur Chorus-Pro
- Pour facture de travaux, factures de services/fournisseurs et factures à traiter notamment....
- Gestion du compte, gestionnaire et autres

4. Utilisation pratique de Chorus Pro en direct sur Internet

- Démonstration de dépôt d'une Facture travaux/service-fourniture
- Idem pour les situations, dgd (avec maître d'œuvre, notamment)
- Idem pour les factures avec co-traitant, sous-traitant
- Démonstration d'une saisie de facture
- Suivi d'une facture ou situation (tableau de bord avancement)
- Facture à valider/Sollicitations
- Dépôt de flux (edi-api)

Informations complémentaires

Dans le cadre de marchés publics, la facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2017 et pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2018. Cette obligation a été étendue aux petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) depuis le 1er janvier 2019 et s'appliquera au 1er janvier 2020 aux très petites entreprises (moins de 10 salariés).

Faute de participants, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation. Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCO).

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée et procédure de connexion

Durée : 7 heures

Horaires : 09h00-12h00 / 13h00-17h00

- Un lien vous sera communiqué en amont de la formation
- Connexion 10 min avant le début de la formation
- Nous prévoyons des temps de pause, de connexions et de déconnexions

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise a analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Pour toutes celles et ceux qui connaissent déjà les marchés publics, soit en tant qu'opérateurs économiques, soit en tant qu'entités publiques...

Pré requis

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire répond aux pré-requis suivants :

Connaissance de la langue française requise. Une connaissance de base des marchés publics est indispensable pour suivre la formation.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Capacité

6 à 10 personnes

Formateur

Monsieur Cyril Guilhamet, formateur expérimenté et spécialiste.

Moyens pédagogiques et supports

Classe virtuelle, vidéos, travail en mode collaboratif sur documents Google docs. Alternance d'apports théoriques et méthodologiques.

- Avoir un ordinateur équipé d'une WEBCAM
- Une connexion haut débit.
- Une pièce où vous pouvez vous isoler pour suivre la formation

Cette formation peut être proposée en intra ou en inter entreprise sur les départements Yvelines – Essonne – Val d'Oise